



Pour avoir l'assurance  
d'être entendu et défendu

***REDONNER AUX QUÉBÉCOIS  
LES MOYENS D'ENTREPRENDRE  
ET LA LIBERTÉ DE CHOISIR***

**PROGRAMME D'ACTION 2003-2004  
DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1) – LES ENJEUX</b> .....	1
<b>2) - NOS ORIENTATIONS FONDAMENTALES</b> .....	3
<b>a) accroître la productivité</b> .....	3
<b>b) Réduire l'appareil gouvernemental et l'excès de réglementation</b> .....	6
<b>c) Alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises</b> .....	7
- <u>celui des particuliers</u> .....	7
- <u>celui des entreprises</u> .....	8

## 1) – LES ENJEUX

En 2002-2003, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) s'est donné un programme d'action qui reflète les besoins de ses membres. À l'occasion de la campagne électorale provinciale, il a permis de cerner les engagements des partis en présence et de les confronter sur la base de nos engagements. Au terme de cette campagne, le Parti libéral a été élu pour former le nouveau gouvernement. Dans le discours inaugural prononcé par le premier ministre, le 4 juin dernier, nous avons constaté que plusieurs des intentions gouvernementales convergent vers les attentes exprimées par le patronat québécois.

Ainsi, le milieu des affaires a applaudi à la volonté exprimée du gouvernement libéral de recentrer l'État sur ses missions essentielles, soit la santé, le savoir, la prospérité et la sécurité. La remise à jour du fonctionnement de l'État suivant un principe de décentralisation, de partenariat et d'imputabilité est bienvenue. Une révision de l'organisation du travail axée sur les meilleurs services à la population, aux moindres coûts, particulièrement en santé, est un engagement majeur qui a conquis une majorité de l'électorat en faveur du changement. Le nouveau gouvernement a promis de rompre avec l'interventionnisme à tout crin de l'administration précédente qui exerçait un poids considérable sur l'économie du Québec et l'impôt des contribuables, des particuliers comme des entreprises.

Il devrait s'ensuivre, selon les engagements gouvernementaux renouvelés lors du discours inaugural, une revalorisation de l'entrepreneuriat, une révision des lois du travail, notamment de l'article 45 du *Code du travail* pour faciliter la sous-traitance, et un allègement de la réglementation afin de favoriser la productivité au Québec. Un État plus efficace, moins coûteux, moins bureaucratisé devrait dégager la marge de manœuvre nécessaire pour réduire le fardeau fiscal des particuliers d'un milliard par année pour les cinq prochaines années, comme s'y est engagé le gouvernement. Pour ce qui est de la fiscalité des entreprises, la taxe sur le capital a été reconnue comme étant nuisible à l'investissement et, dans un premier temps, elle sera diminuée pour les PME.

Le gouvernement a convenu que, pour être plus prospère, le Québec doit soutenir le développement du savoir, lequel s'exprime autant par une lutte contre le décrochage scolaire et par la revalorisation de la formation professionnelle et technique que par l'amélioration du financement universitaire. En ciblant la connaissance comme germe de croissance, le gouvernement s'est engagé à investir davantage dans la formation professionnelle et technique, reconnaissant qu'il est tout aussi pressant d'augmenter les

débouchés pour les jeunes que d'aider les entreprises à affronter les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Les entreprises aussi se soucient de la formation de la main-d'œuvre, cependant, la loi dite du 1 % sur la formation de la main-d'œuvre entraîne des effets pervers amenant les plus petites à assumer des coûts de formation des grandes entreprises ou des organismes parapublics. En haussant les seuils d'assujettissement des PME à la *Loi* à un chiffre d'affaires plus important, le gouvernement s'est engagé à corriger la situation.

Il est rassurant que le nouveau gouvernement n'entende plus investir ses énergies en se substituant aux entreprises, et qu'il cible davantage les services aux citoyens. C'est en développant des programmes d'incitation au travail qu'il cherchera à combattre l'exclusion et la pauvreté.

Le gouvernement reconnaît enfin que les dirigeants d'entreprise ont un intérêt manifeste à développer des mesures susceptibles de favoriser la conciliation travail-famille. Fort heureusement, il préfère faire appel à l'ingéniosité des entreprises soucieuses d'adapter leurs conditions de travail pour retenir une main-d'œuvre qualifiée que recourir à un alourdissement des lois du travail, ajoutant ainsi un autre frein à la productivité.

Le CPQ croit qu'en misant sur les personnes et en leur remettant les possibilités de consommer, d'épargner et d'investir, en ramenant l'État dans des dimensions essentielles et en prenant le virage de la productivité, le Québec du 21<sup>e</sup> siècle permettra une meilleure répartition de sa richesse collective. Le présent plan d'action s'attachera à rappeler nos orientations fondamentales. L'objectif du CPQ est de s'assurer, dans la conduite de ses actions de la prochaine année, que les intentions gouvernementales deviendront réalité. Dans notre programme 2003-2004, nous visons à maintenir le cap sur les grandes cibles susceptibles de favoriser le mieux-être de la population du Québec et d'accéder à une plus grande prospérité.

Les constats que nous établissons sur la performance de l'économie québécoise pointent tous dans la même direction : le Québec a effectué un rattrapage au cours des dernières années, notamment au chapitre de la baisse du taux de chômage et d'une meilleure croissance du produit intérieur brut. Mais cet essor ne permet pas encore aux Québécois d'en avoir pleinement « pour leur argent ».

Quelques comparaisons avec nos voisins à l'égard de facteurs influençant directement le niveau de vie de la population nous indiquent le chemin qu'il reste à parcourir pour sortir du peloton et nous joindre à ceux qui mènent la course. **À partir de certains indicateurs économiques, pour l'année 2002, le Québec traîne la patte au chapitre de l'emploi, de la rémunération hebdomadaire, du revenu personnel disponible par habitant et de la croissance démographique, par rapport à l'Ontario et au reste du Canada.**

**Tableau I**  
**Performance du Québec par rapport à l'Ontario et au reste du Canada**

	Québec	Ontario	Canada
Taux emploi (moyenne annuelle)	59,5	63,0	61,8
Rémunération hebdomadaire (\$)	651,95	732,82	687,04
Revenu personnel disponible par habitant (\$)	19 697	22 941	21 405
Croissance de la population (%)			
(1998-2000)	1,8	6,0	3,9

Source : Statistique Canada, mars 2003.

## 2) – NOS ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Pour combler le retard constaté, le CPQ privilégie trois objectifs prioritaires :

- a) Accroître la productivité;
- b) Réduire l'appareil gouvernemental et l'excès de réglementation;
- c) Alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises.

### a) Accroître la productivité

Le Québec a attiré un peu plus de 9 % du total des investissements étrangers réalisés au Canada en 2001. En comparaison, l'Ontario et l'Alberta ont pu tirer avantage de respectivement 35 % et 45 % des projets. Pour stimuler l'apport d'investissements, le Québec doit cibler certains projets porteurs. À titre d'exemple, nous croyons que le développement énergétique recèle un potentiel énorme d'investissements et de

retombées majeures sur le plan de l'exportation, dans un contexte de développement durable, avec l'hydroélectricité. Il ne faut pas craindre de s'y engager.

**Alors que l'écart avec l'Ontario dans la productivité du travail était de 4 % en 1981, il s'est creusé en 2001, passant à 7,5 %<sup>1</sup>. La tendance est la même entre le Québec et les États-Unis où l'écart est passé de 10 % en 1981 à 11,3 % en 2001.** L'amélioration du niveau de vie des Québécois passe intrinsèquement par un accroissement de la productivité. Comme le souligne l'économiste Pierre Fortin, au printemps 2003 :

« La plupart des pays, la plupart du temps, relèvent leur niveau de vie par deux moyens : en travaillant plus d'heures ou en travaillant plus intelligemment. Travailler plus intelligemment, c'est accroître la productivité du travail par une plus grande production par heure travaillée. »<sup>2</sup>

Au lieu de prendre les moyens pour maximiser le rendement du travail, le Québec s'est évertué au fil des dernières années à multiplier les obstacles : augmentation des congés fériés dans la *Loi sur les normes du travail*; réduction des heures travaillées; alourdissement de la réglementation du travail; resserrement des lois du travail pour rendre encore moins flexible la polyvalence dans les tâches et pour accroître les difficultés d'impartir l'exécution des fonctions essentielles dans plusieurs entreprises en développement. Les exemples de rigidité dans les conventions collectives des secteurs de l'éducation et de la santé foisonnent. L'obligation pour les gestionnaires d'hôpitaux de transiger, en moyenne, avec quelque 50 accréditations par établissement relève de la pure aberration.

L'impact des métiers réglementés et du cloisonnement des tâches dans le secteur privé ralentit l'amélioration de la productivité, et seul un dollar dévalué a permis d'éviter la catastrophe. L'émergence des tâches d'opérateur-réparateur dans le secteur manufacturier constitue un bon exemple des nouveautés vers lesquelles il faut se diriger. **Qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé, la réorganisation du travail nous apparaît la clé de voûte de l'amélioration de la productivité.**

Au titre de la croissance de la population, le faible taux de natalité et le fait que nous attirons moins d'immigrants entraîneront un trou dans les finances publiques.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. Ministère des Finances. Direction de l'analyse macroéconomique. *La productivité au Québec : principaux constats (sommaire)*, présentation au Groupe des partenaires sur le plein emploi, février 2003.

<sup>2</sup> Centre d'étude des niveaux de vie. *Observateur international de la productivité*, printemps 2003.

Une étude récente conduite par l'Institut CD Howe<sup>3</sup> établit que ce trou représentera quelque 48 % du PIB au Québec comparativement à 28 % pour le Canada. Pour compenser, nous n'avons pas d'autre choix que d'augmenter les revenus, donc les recettes fiscales et, pour y arriver, il faut réaliser obligatoirement des gains de productivité.

Soulignons que les comparaisons internationales laissent apparaître aussi clairement que moins on travaille, sur l'année, sur la vie, plus la réglementation du travail est rigide, plus les dépenses des administrations publiques pèsent sur la richesse nationale, plus le chômage est élevé.

**Tableau II**  
**Comparaisons internationales**  
**Chômage, emploi, dépenses publiques**  
**2002**

	Durée annuelle effective du travail (heures)	Dépenses publiques (% du PIB)	Taux de chômage (%)
États-Unis	1 821	34,6	5,8
Royaume-Uni	1 711	40,7	5,2
Canada	1 750	43,5	7,6
Allemagne	1 467	48,6	7,8
France	1 532	53,7	8,9
Italie	1 606	47,5	9,1

Source : Union des industries et métiers de la métallurgie. *Actualité, le mensuel de l'actualité économique et sociale*, juin 2003, n° 228.

Ainsi, la France qui travaille moins que le Royaume-Uni, qui a des charges publiques plus élevées de plus de 10 points (en % du PIB), présente un taux de chômage de 8,9 % comparativement à 5,2 % au Royaume-Uni.

<sup>3</sup> ROBSON, William B.P., « Time and Money: the Fiscal Impact of Demographic Change in Canada », *CD Howe Institute Commentary*, juillet 2003, n° 185.

**Nous croyons, à la lumière des problèmes diagnostiqués, que des solutions existent; il faut :**

- **Revoir les lois du travail au Québec pour les rendre comparables à celles de nos compétiteurs de façon à pouvoir réorganiser le travail au sein des entreprises;**
- **Investir dans la formation de la main-d'œuvre et stimuler l'innovation. En misant sur la formation, on accroîtra la polyvalence des travailleurs et leur motivation;**
- **Encourager l'immigration et adopter des politiques de main-d'œuvre soucieuses de la conciliation travail-famille.**

#### **b) Réduire l'appareil gouvernemental et l'excès de réglementation**

Le Québec consacre près du quart (25 %) de sa richesse collective pour entretenir l'État providence. C'est presque deux fois plus que l'Alberta et l'Ontario, qui consacrent respectivement 13,5 % et 14,7 % de leur PIB aux dépenses publiques. **Il n'est pas surprenant, dans ce cas, d'apprendre que le Québec compte près de 10 fonctionnaires pour 1 000 habitants alors que ce nombre est de 6,7 en Alberta et de 4 en Ontario.** Le financement des réseaux d'éducation, de santé et de services sociaux accapare 55,7 % du total des dépenses budgétaires; ces secteurs souffrent de maux chroniques à cause de l'insuffisance de fonds et leur état d'urgence persiste malgré tout, année après année. Il faut rapidement revoir le rôle du gouvernement et apprendre à gérer autrement.

La feuille de route récente de beaucoup de pays occidentaux aux prises avec des impasses budgétaires nous enseigne qu'il faut, dès aujourd'hui, nous employer à la tâche de la révision du rôle de l'État. Plus que jamais, le recentrage de ce rôle et l'allègement réglementaire constituent des armes de choix pour concrétiser les objectifs d'efficacité des institutions publiques et de vitalité des entreprises. Le Québec n'est en rien étranger à ces réalités et il doit se questionner, lui aussi, sur l'efficacité de l'appareil public et sur les mesures à prendre pour l'améliorer. Au cours des prochains mois, il faudra que nous soyons attentifs aux expériences concluantes - comme aux échecs - des réformes dans les autres pays, et en tirer des leçons dans l'application de notre propre plan de redéfinition de l'État.

À titre de point de repère, l'expérience, en Nouvelle-Zélande, de presque deux décennies de déréglementation et de réduction de la taille de l'État prouve que ces objectifs sont viables non seulement à court terme, mais encore davantage à long

terme. Le gouvernement britannique, quant à lui, a été un précurseur en matière d'instauration de programmes de partenariat public-privé. La pièce maîtresse de son action est le programme gouvernemental intitulé *Private Finance Initiative* qui, depuis le début des années 90, a favorisé le rapprochement des secteurs public et privé dans plus de 570 projets. Globalement, le projet du gouvernement britannique vise à privilégier la sous-traitance dans les projets gouvernementaux et la privatisation d'une partie de certains services.

**La réduction de la taille de l'État à des dimensions comparables à celles qu'expérimentent nos voisins devrait dégager la marge de manœuvre nécessaire à l'allègement du fardeau fiscal des contribuables. À ce chapitre, si le Québec veut rejoindre l'Ontario et l'Alberta, c'est une réduction de quelque 30 % de la taille de la fonction publique qu'il faut viser, dans le présent mandat.**

**Le CPQ souhaite que le gouvernement du Québec aille de l'avant avec :**

- **Une revue systématique des programmes pour amorcer la diminution du nombre d'emplois dans la fonction publique en profitant de l'attrition naturelle du départ à la retraite des baby-boomers afin de réaliser l'opération sans heurt pour les personnes;**
- **Une ouverture à la mise en concurrence des services publics avec le secteur privé, particulièrement dans les secteurs municipal et de la santé;**
- **La privatisation de certains services là où le secteur privé est en mesure d'améliorer l'efficacité du service à moindre coût (notamment les services de garde, les services auxiliaires et les services d'entretien ménager);**
- **La décentralisation de la négociation des conditions normatives du travail dans les secteurs de la santé et de l'éducation.**

### **c) Alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises**

- celui des particuliers

Les particuliers québécois ont versé près de 17 milliards de dollars en impôt au gouvernement pendant que leurs voisins ontariens en payaient 18 milliards. Or, la richesse collective de ces derniers est deux fois plus élevée. Une comparaison du fardeau fiscal de la classe moyenne (tranche de revenu de 20 000 à 50 000 dollars) entre le Québec et l'Ontario fait ressortir l'étranglement de cette portion de la

population, qui constitue le fer de lance de la consommation. Au Québec, cette tranche de la population, comparable en nombre à celle de l'Ontario, paie 38,9 % de tous les impôts; chez nos voisins, elle ne paie que 21,5 % de tous les impôts. Il n'est plus à démontrer qu'une réduction massive de l'impôt personnel dynamiserait la croissance économique.

Les Québécois tirent la patte sur le plan du revenu personnel disponible, qui est un bon indicateur du standard de vie. Un niveau trop élevé d'impôt encourage par ailleurs le travail au noir et prive ainsi l'État de revenus essentiels à la mise en place de services publics de qualité. Certains affirmeront que les Québécois sont certes les plus taxés en Amérique du Nord, mais que tel est le prix pour bénéficier des systèmes de santé et d'éducation que nous avons. Jack Mintz, économiste et spécialiste des questions fiscales au Canada, a démontré qu'au niveau canadien cette rhétorique ne tient pas. **En effet, même en tenant compte des services publics offerts au Canada – dont la santé et l'éducation – le taux de taxation réel des Canadiens est de 59 % alors qu'il est de 43 % aux États-Unis<sup>4</sup>. En d'autres termes, les Canadiens n'en n'ont pas pour leur argent. Considérant que les Québécois assument un poids fiscal encore plus lourd que leurs voisins canadiens, il est faux de justifier un pareil niveau de taxation sous prétexte du niveau des services rendus.**

- celui des entreprises

Pour les entreprises, d'autre part, il devient essentiel que le gouvernement du Québec considère les effets des mesures annoncées par l'Ontario dans son dernier budget. Au début de l'année 2003, le fardeau fiscal des sociétés québécoises était globalement comparable à celui de l'Ontario en tenant compte de diverses mesures structurantes mises de l'avant par le gouvernement québécois (mesures budgétaires, aide aux entreprises, crédits fiscaux). **Suivant une philosophie moins interventionniste, le budget Séguin a réduit considérablement ces avantages. Le CPQ a appuyé ce changement d'orientation en autant que les programmes d'aide maintiennent un seuil comparable à ce qu'offre la concurrence pour assurer une compétitivité qui ne désavantage pas les entreprises québécoises et, surtout, que l'environnement fiscal devienne plus incitatif en matière d'investissements.** Or, avec les réductions d'impôt annoncées dans le dernier budget Eves, et surtout l'annonce de l'élimination de la taxe sur le capital pour 2007, l'écart du fardeau fiscal Québec-Ontario sur l'impôt des sociétés pourrait atteindre 1,8 milliard de dollars en 2007. Bref, les dernières mesures annoncées

---

<sup>4</sup> MINTZ, Jack. *Most Favored Nation: Building a Framework for Smart Economic Policy*, (Policy Study 36), Institut CD Howe, 2001.

tant à Québec qu'à Queen's Park laissent présager, si on ne modifie pas la trajectoire, un alourdissement du fardeau fiscal des entreprises québécoises de quelque 20 % au cours des quatre prochaines années.

**Le gouvernement doit alléger, à la fois, le fardeau fiscal des particuliers et celui des entreprises. La correction nécessaire pour les uns ne doit pas se faire au détriment de celle attendue pour les autres. Il est impératif que le gouvernement québécois mette en œuvre, dès le prochain budget, sa réforme annoncée de baisse de l'impôt des particuliers de un milliard de dollars par année pour les cinq prochaines années, et qu'il s'applique à une révision de l'impôt sur les sociétés, des taxes sur la masse salariale et de la taxe sur le capital pour assurer dans les divers champs d'imposition la parité avec l'Ontario.**